Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20260331-2026_026-DE

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC
Délibération n°2026-026
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six le 30 Mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC légalement convoqué (convocation du 24 Mars 2026) s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Etaient présents : MORAZIN Roger, RUAULT-DUBORD Marie-Claire, CHAUDAGNE Michel, LARCHER Ghislaine, SOULAINE Franck, CANEAU Evrard, TESSIER David, MAFILLE Lauriane, SALMON Patrice, NICOLON Lucie, JUPIN Mathie, CLAUSENER Sophie, FRANGEUL Marsida, GAILLARD Cyril, ROBIN Emeryc, CELBERT Jean-François, HOUSSAIS Sylvie, RICORDEL Cécile, GUEHO Fabrice.

Etaient absents :
Secrétaire de séance : CHAUDAGNE Michel.

OBJET : URBANISME : Déclaration d'Intention d'aliéner 11 Rue de la Gare ZR 550 et 482 :

Mme CLAUSENER Sophie, étant personnellement intéressée par la question, s'est retirée de la salle avant l'examen du point et n'a participé ni aux débats ni au vote.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que la Commune a reçu une demande de DIA concernant les parcelles Section ZR 550 et ZR 482 situées 11 Rue de la Gare.

Mr le Maire rappelle que la commune peut exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

Il propose de ne pas exercer ce droit de préemption.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les votes ont été les suivants :
- Nombre de votants : 18
- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- De ne pas exercer le droit de préemption sur les parcelles Section ZR 550 et ZR 482 situées 11 Rue de la Gare.

Fait à La Chapelle-Bouëxic,
Le 31 Mars 2026
Le Maire,
Roger MORAZIN